



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 13 novembre 2017, le conseil municipal a adopté une résolution concernant le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 débuteront à 20 h :

- Lundi, le 15 janvier;
- Lundi, le 12 février;
- Lundi, le 12 mars;
- Lundi, le 9 avril;
- Lundi, le 14 mai;
- Lundi, le 11 juin;
- Lundi, le 9 juillet;
- Lundi, le 13 août;
- Lundi, le 10 septembre;
- Mardi, le 9 octobre;
- Mardi, le 13 novembre;
- Lundi, le 10 décembre.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture du bureau, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quinzième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept.**

René Charbonneau  
Directeur général / secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier / directeur général de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois résidant à Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et à l'église paroissiale, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois, entre 17 h et 18 h, le 15 novembre 2017.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de novembre de l'an deux mille sept.

René Charbonneau  
Directeur général / secrétaire-trésorier